

Container Label

GROUPE	3	11	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

VELTYMA^{MD}

FONGICIDE

Pour une utilisation dans le canola, le maïs (de grande culture, à éclater, sucré, de semences), les graines sèches de légumineuses (le sous-groupe de culture 6C), le lin, la moutarde, la pomme de terre, le colza, le soya, la betterave à sucre et le blé (tous types)

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Mefentrifluconazole 200 g/L
Pyraclostrobine 200 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

Avvertissement : contient l'allergène le soja

N° D'HOMOLOGATION : 34166

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VELTYMA est une marque déposée de Agro B.V. Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
6. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Une combinaison et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le méfentrifluconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du méfentrifluconazole au cours de la saison précédente.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Ne pouvant être Récupérés ou Remplis

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

VELTYMA^{MD}**FONGICIDE**

Pour une utilisation dans le canola, le maïs (de grande culture, à éclater, sucré, de semences), les graines sèches de légumineuses (le sous-groupe de culture 6C), le lin, la moutarde, la pomme de terre, le colza, le soya, la betterave à sucre et le blé (tous types)

Concentré en suspension**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

PRINCIPES ACTIFS : Mefentrifluconazole 200 g/L
Pyraclostrobine 200 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement : contient l'allergène le soja

N° D'HOMOLOGATION : 34166

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VELTYMA est une marque déposée de Agro B.V. Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage renferme du **VELTYMA**, un fongicide à large spectre. Les matières actives présentes dans **VELTYMA** appartiennent à deux classes de fongicides; le mefentrifluconazole se retrouve parmi le groupe de fongicide des triazoles (DMI) et la pyraclostrobine fait partie du groupe des strobilurines (QoI).

VELTYMA empêche la germination des spores, la croissance du mycélium et la sporulation des champignons à la surface des feuilles. **VELTYMA** peut être appliqué avant ou après l'infection. Par contre, le contrôle optimal de la maladie est obtenu lorsque **VELTYMA** est appliqué en prévention dans un programme régulier de pulvérisations planifiées et utilisé en rotation avec d'autres programmes de fongicides.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
6. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Une combinaison et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le méfentrifluconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du méfentrifluconazole au cours de la saison précédente.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

TOUTES LES CULTURES

Appliquer les doses recommandées du **VELTYMA** tel que mentionné dans le tableaux des doses d'application des cultures ci-dessous. Appliquer le **VELTYMA** avec un équipement de pulvérisation tel que spécifie. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Appliquer avant le développement de la maladie. Consulter les exigences spécifiques aux cultures pour les exceptions.

Choisir la dose d'utilisation en fonction de la pression de la maladie. Utiliser la dose plus élevée si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie (c'est-à-dire des conditions humides ou mouillées) et/ou lorsqu'il existe des facteurs qui augmentent le risque de la maladie (c'est-à-dire rotations de courte durée avec cultures sensibles, antécédents de la maladie, et une forte possibilité de présence d'inoculum).

NE PAS faire plus de deux (2) applications consécutives de **VELTYMA** ciblant la même maladie avant de faire une rotation avec un fongicide présentant un mode d'action différent.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Respecter les directives les plus strictes sur l'étiquette pour chaque produit utilisé en association dans un mélange en réservoir incluant les doses, le nombre d'applications, la période d'application, l'équipement de protection, les restrictions et les précautions.

Canola, Colza (*Brassica* spp., *Brassica napus*), Moutarde (*Brassica* spp., *Brassica juncea*) y compris la moutarde oléagineux et condiment
Tableau des doses d'application
(Application terrestre et aérienne)

Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Jambe noire (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	0,375 à 0,5	21	1,0

Appliquer **VELTYMA** au stade 2 à 6 feuilles de la culture pour éliminer la jambe noire. Utiliser la dose la plus élevée sous une pression de maladie plus forte. Effectuer une application additionnelle à un intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.

Le canola/colza ne peut pas être pâturées ou servies au bétail.

Liste détaillée des cultures : canola, colza, moutarde

Maïs
Tableau des doses d'application
(Application terrestre et aérienne)

Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Kabatiellose (<i>Kabatiella zaeae</i> / <i>Aureobasidium zaeae</i>) Tache grise (<i>Cercospora zaeae-maydis</i>) Helminthosporiose du Nord (<i>Exserohilum turcicum</i> / <i>Setosphaeria turcica</i>) Taches brunes (<i>Phyllachora maydis</i>)	0,5	21	1,0

Pour obtenir une suppression optimale des maladies, commencer les applications du **VELTYMA** avant le développement de la maladie. Appliquer une seconde fois 10 à 14 plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.

Liste détaillée des cultures : maïs (de grande culture, à éclater, sucré et de semences)

Maïs Tableau des doses d'application Mélange en réservoir de VELTYMA avec le fongicide CARAMBA (LPA No. Homologation 29767) (Application terrestre et aérienne)				
Maladie supprimée	Dose d'application de VELTYMA (L/ha)	Dose d'application de Fongicide CARAMBA (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Kabatiellose (<i>Kabatiella zae / Aureobasidium zae</i>) Tache grise (<i>Cercospora zae-maydis</i>) Helminthosporiose du Nord (<i>Exserohilum turcicum / Setosphaeria turcica</i>) Taches brunes (<i>Phyllachora maydis</i>)	0,5	1,0	21	0,5 VELTYMA + 1,0 Fongicide CARAMBA
Maladie réprimée Pourriture de l'épi causée par fusarium et gibberella (<i>Fusarium graminearum et Gibberella Zeae</i>)				
<p>Pour les mélanges en réservoir des fongicides VELTYMA et CARAMBA (LPA No. homologation 29767), appliquer lorsque la culture est entre le stade de l'apparition des soies (SC 63) et le brunissement des soies (SC 67). Les applications du mélange en réservoir effectuées à ce moment vont : (1) réprimer la fusariose de l'épi causée par Fusarium et Gibberella, (2) réduire le niveau de toxines de Fusarium (DON) dans le grain récolté, et (3) éliminer les maladies foliaires tel qu'énuméré.</p> <p>L'incidence des pourritures de l'épi de maïs causées par fusarium et gibberella est plus sévère lorsque la température est chaude et humide lors de l'émergence des soies. Des conditions chaudes et humides sont aussi idéales pour le développement de nombreuses maladies foliaires chez le maïs. Un mélange en réservoir des fongicides VELTYMA et CARAMBA devrait être envisagé lorsque ces conditions climatiques sont prévues.</p> <p>NE PAS faire plus d'une (1) application de VELTYMA et le fongicide CARAMBA par saison.</p>				
Liste détaillée des cultures : maïs (de grande culture, à éclater, sucré et de semences)				

Graines sèches de légumineuses (Sous-groupe de cultures 6C)			
Tableau des doses d'application			
(Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Anthracnose (<i>Colletotrichum lentis</i> ; <i>C. lindemuthianum</i>) Ascochytose (<i>Ascochyta pinodes</i> , <i>A. lentis</i> , <i>A. fabae</i> , <i>A. rabiei</i>) Brûlure ascochyitique (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) Blanc (<i>Erysiphe polygoni</i>) Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>)	0,5	30	1,0
Maladie réprimée Mildiou (<i>Peronospora viciae</i> f. sp. <i>psii</i>) (pois secs seulement)			
Appliquer VELTYMA au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes. Appliquer une seconde fois 10 à 14 plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
Liste détaillée des cultures : Sous-groupe de cultures 6C (Graines sèches de légumineuses [sauf le soya]) y compris : Lupin (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima (sec), le petit haricot blanc, le haricot pinto, et le haricot tépary); Dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>); Pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>); Guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>); Dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>); Lentille (<i>Lens esculenta</i>); Pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois des champs); Pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>).			

Lin Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0,375 à 0,5	21	1,0
Commencer l'application de VELTYMA au stade de 20 à 50 % de floraison pour supprimer le pasmo (<i>Septoria linicola</i>). Effectuer une application supplémentaire à une intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			

Pomme de terre Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)* Dartrose (<i>Colletotrichum coccodes</i>)	0,5	7	1,0
Maladie réprimée Alternariose (<i>Alternaria alternata</i>)			
Débuter les applications de VELTYMA avant la fermeture des rangs et lorsque les conditions sont favorables au développement (peu importe lequel survient en premier). Appliquer une seconde fois 7 à 14 plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
*Inclus les biotypes résistants au Groupe 11			

Soya Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Cercosporose et graines pourpres (<i>Cercospora kikuchii</i>) Septoriose taches brunes (<i>Septoria glycines</i>)	0,375 à 0,5	21	1,0
Tache ocellée (<i>Cercospora sojina</i>)* Brûlure phomopsienne (<i>Diaporthe phaseolorum</i> var. <i>sojai</i> / <i>Phomopsis longicolla</i>)	0,5		
Appliquer VELTYMA avant le développement de la maladie lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer une seconde fois 10 à 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
* Inclus les biotypes résistants au Groupe 11			

Betterave à sucre Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>)*	0,5 à 0,75	21	1,5
Appliquer VELTYMA avant le développement de la maladie. Appliquer une seconde fois 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
* Inclus les biotypes résistants au Groupe 11			

Blé (tous types) Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)	Dose maximale par année (L/ha)
Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> ou <i>Septoria nodorum</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)	0,375 à 0,5	21	1,0
<p>Appliquer VELTYMA avant le développement de la maladie lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie ou à l'apparition des symptômes des maladies. Appliquer une seconde fois 10 à 14 jours plus tard si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Pour supprimer les maladies foliaires, VELTYMA peut être appliqué entre les stades d'élongation de la tige (Stade phénologique 31) et le début de l'émergence de l'épi (Stade phénologique 55). Pour maximiser le rendement du blé, il est important de conserver la feuille étandard exempte de maladie. Ainsi la période optimale pour effectuer une application unique de VELTYMA est immédiatement après l'émergence de la feuille étandard (Stade phénologique 37-39).</p>			
Liste détaillée des cultures : blé (printemps, hiver et blé dur)			

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application terrestre

Appliquer le **VELTYMA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer le **VELTYMA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

ZONE TAMPON SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre
Pulvérisateur agricole	Canola, Colza (Brassica spp., Brassica napus), Moutarde (Brassica spp., Brassica juncea) y compris la moutarde oléagineux et condiment, Maïs, Graines sèches de légumineuses (Sous-groupe de cultures 6C), Lin, Soya, Blé, Pomme de terre, Betterave à sucre		5	1	1	1
Aérienne	Colza (Brassica spp., Brassica napus), Moutarde (Brassica spp., Brassica juncea) y compris la moutarde oléagineux et condiment, Maïs, Graines sèches de légumineuses (Sous-groupe de cultures 6C), Lin, Soya, Blé	Voilure fixe	125	10	5	0
		Voilure tournante	100	10	2	0
	Pomme de terre	Voilure fixe	150	10	5	0
		Voilure tournante	125	10	2	0
	Betterave à sucre	Voilure fixe	125	10	5	0
		Voilure tournante	95	10	2	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **VELTYMA** contient fongicides des groupes 3 et 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **VELTYMA** et à d'autres fongicides des groupes 3 ou 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, faire une rotation de l'utilisation de **VELTYMA** avec un fongicide procurant un groupe de mode d'action différent que celui du groupe 3 ou 11 qui éliminent les mêmes pathogènes. **NE PAS** faire plus d'applications du **VELTYMA** par saison que ce qui est spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Utiliser des mélanges en réservoir avec des fongicides/bactéricides provenant d'un groupe différent qui est efficace contre le pathogène ciblé lorsqu'un tel usage est permis.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à **VELTYMA** chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application.

Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour de plus amples d'information, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **VELTYMA**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
5. Ajouter la quantité recommandée d'adjuvant.
6. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les **PRÉCAUTIONS**.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Toutes les cultures retrouvées sur cette étiquette peuvent être pâturées ou servies au bétail, sauf le canola/colza fourrager. Pour l'alimentation et le pâturage du bétail, respecter les délais minimums avant la récolte spécifiées pour chaque culture dans la tableaux spécifique à la culture.
2. Restrictions de rotation de culture : Tous les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être semées immédiatement après la dernière application. Les cultures qui ne figurent pas sur cette étiquette ne doivent pas être semées dans l'année qui suit l'application..

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Ne Pouvant Être Récupérés ou Remplis

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.